

Positionnement EDORA sur les systèmes Plug & Play

Avril 2025

EDORA accueille favorablement les systèmes Plug & Play, tout en soulignant l'importance que ce nouveau segment au sein de la filière photovoltaïque soit encadré par une réglementation adéquate.

Ces petites installations photovoltaïques représentent une nouvelle opportunité de contribution de développement des énergies renouvelables chez le particulier, à deux niveaux :

- d'une part, en tant que possibilité, d'autoproduire une partie de ses besoins pour les personnes qui n'ont pas la possibilité (technique ou économique) de se doter d'une installation en toiture ;
- et d'autre part, en tant qu'outil plus modeste de familiarisation avec le photovoltaïque, avant d'envisager une installation plus conséquente.

Points d'attention

Afin d'intégrer optimalement ces nouvelles productions RES dans le réseau et permettre leur prise en compte par le marché, une communication fluide avec les GRD et les fournisseurs/responsables d'équilibre est nécessaire. C'est pourquoi EDORA appuie la décision d'obligation de déclaration de l'installation au GRD et de placement d'un compteur communicant. Il serait dommageable pour le secteur que des systèmes Plug & Play ne soient pas déclarés. En effet, un manque de visibilité des GRD de leur réseau ne leur permettrait pas de planifier au mieux leurs investissements et répondre efficacement aux problèmes de décrochage. Il en va de même pour les responsables d'équilibre, qui verraient des erreurs de prévisions de production plus importantes dans le marché day-ahead. Les prix négatifs pourraient se creuser davantage. Enfin, la déclaration de ces installations permettra également d'activer la possibilité de commercialisation de l'éventuel surplus de production injecté.

De plus, EDORA demande une proactivité des GRD et que ceux-ci mettent en place un système de détection pour éviter une situation où les personnes ne déclarent pas leur installation. Une telle absence de déclaration pourrait résulter d'un simple oubli de la part du prosumer, d'une ignorance quant à son obligation ou encore d'une volonté de profiter d'une compensation mécanique de l'énergie produite contraire au cadre légal. Ceci souligne l'importance d'une communication efficace vers les utilisateurs et de déployer au plus vite les compteurs communicants.

Plus largement, un bon accompagnement des citoyen.ne.s est essentiel pour éviter toute déconvenue, en les informant au niveau :

- des règles de sécurité et de conformité de l'installation (conformité électrique du ménage, système Plug & Play homologué Synergrid, ne pas dépasser la limite de puissance du câble électrique, etc.) ;
- de l'obligation de déclaration ;
- des précautions urbanistiques ;
- du productible attendu compte tenu de l'impact de l'orientation, de l'exposition ainsi que de la puissance des panneaux ;
- des règles applicables à court et moyen terme, en matière d'injection, pour permettre aux citoyen.ne.s d'estimer préalablement la rentabilité de leur investissement et pour savoir quelles recommandations leur adresser en matière de « gestion de la demande » ;

- de la fiabilité de l'installation, afin d'éviter toute situation où les panneaux se décrocheraient/s'envoleraient au risque de blesser autrui ;
- etc.

Demandes aux gouvernements fédéral et wallon

EDORA demande aux gouvernements régionaux de tendre le plus possible à une harmonisation des règles entre les régions et d'instaurer une limite à 800 W (onduleur), par EAN pour ce type d'installation, à moins qu'une analyse de risque ne révèle un seuil acceptable pour faible pour la Belgique, pour une question de sécurité des installations électriques et en concordance avec la recommandation de la directive 2024/1711 sur l'organisation du marché de l'électricité (Article 15 bis, 9). En effet, une multiplication des systèmes Plug & Play pourrait dépasser la limite du câble électrique, ce qui représente un risque d'incendie.

Par ailleurs, EDORA constate que de nombreux sites internet et points de vente vendent des systèmes non-homologués Synergrid. EDORA demande dès lors au Gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires afin d'interdire à la vente les équipements non-homologués en Belgique et de prévoir des sanctions pour les vendeurs, responsables en cas de vente de matériel non-homologué.

EDORA demande aux gouvernements fédéral et wallon de veiller au bon accompagnement des citoyen.ne.s en termes d'information.